

Conditions d'Admission

Ce Diplôme d'Université est destiné aux personnes motivées, sélectionnées sur dossier et titulaires d'un Bac+3 ou justifiant d'acquis professionnels (VAP – *expérience professionnelle de 3 ans min.*), appréciés par la Commission pédagogique. Sont notamment admis à postuler :

- ◆ Elus des collectivités territoriales
- ◆ Cadres de la Fonction publique territoriale
- ◆ Responsables de polices municipales et de prévention urbaine
- ◆ Cadres des entreprises de transport urbain
- ◆ Gestionnaires Ressources humaines, juristes
- ◆ Professionnels du conseil en sécurité et sûreté
- ◆ Responsables de sécurité des établissements recevant du public
- ◆ Cadres de l'habitat social (opérateurs, HLM...)
- ◆ Responsables des centres de supervision et personnels d'encadrement
- ◆ Etudiants suivant une préparation aux concours de commissaire de police ou d'officier de gendarmerie

Procédures d'Admission

- ⇒ **Retrait des dossiers de candidature** à télécharger sur le Site Web de la Faculté (*formation initiale*) et, auprès d'**UnicePro** (*formation continue*) :
à partir du 1er Octobre 2014
- ⇒ **Retour des dossier complets** : **avant le 3 Novembre 2014**

Plus d'Infos...

Responsable pédagogique : Prof. Xavier LATOUR

Tél : 04 92 15 70 25 — courriel : Xavier.Latour@unice.fr

- **Dépôt ou Envoi des Dossiers de candidature**
Secrétariat du CERDACFF — Faculté de Droit — Av. Doyen L. Trotabas
Bureau 419 — 06050 Nice Cedex 1
courriel : cerdacff@unice.fr
- **Contact pour les Professionnels** :
UnicePro — Campus St Jean d'Angely, 24, Av. des Diables bleus
06357 Nice Cedex 4 - Tél : 04 92 00 13 55
courriel : Patricia.ANDREA@unice.fr

Frais d'inscription :

Contactez le Responsable pédagogique du D.U.



Faculté de Droit et Science Politique

Avenue Doyen L. Trotabas
06050 Nice Cedex 1

Tél : 04 92 15 70 00

Web : droit.unice.fr

**Diplôme d'Université (DU)
DÉCIDEURS de la
SÉCURITÉ URBAINE**



Année universitaire 2014-2015

Début des enseignements en Janvier 2015

Responsable de la Formation :

Xavier LATOUR, Professeur de Droit Public

Présentation



Ce Diplôme d'Université en **e-learning** et en **présentiel** propose une formation supérieure aux décideurs et cadres en charge de conduire des politiques de sécurité urbaine, notamment aux maires, adjoints et conseillers municipaux, responsables de la direction des services de police municipale et de l'animation des dispositifs locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. La formation peut également s'adresser aux élus des autres collectivités territoriales (*conseils généraux et conseils régionaux*) et des intercommunalités, ainsi qu'à des responsables d'organismes, services et associations amenés à participer au partenariat en matière de prévention et de sécurité.

Il s'appuie sur les activités du pôle «sécurité» du Centre d'études et de recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal (EA 7267) de la Faculté de Droit et Science Politique. Il bénéficie aussi de l'expérience du Master 2 «sécurité intérieure».

Objectif

Ce D.U. offre un approfondissement aux opérateurs de sécurité qui évoluent dans des environnements complexes. Il leur permet, non seulement de consolider les connaissances, mais encore de maîtriser des savoirs plus spécialisés.

Grâce à une pédagogie active (étude des cas, mises en situation, retours d'expérience), il contribue à l'acquisition des compétences plus précises en droit de la sécurité, gestion des conflits... Il donne des bases théoriques plus solides tout en développant la capacité des stagiaires à construire des outils méthodologiques d'analyse et de gestion adaptés à leur environnement professionnel.

Il offre à des étudiants issus de formations généralistes de niveau Bac+3 (droit, économie...) une spécialisation favorisant leur insertion professionnelle.

Enseignement

Ce D.U. est proposé dans le cadre de la **formation continue** et **initiale**, en tenant compte des besoins de formation spécifiques des élus et responsables locaux, mais aussi de leurs contraintes en termes de disponibilité.

L'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs des deux modules. Il associe des cours spécialisés et des séminaires pratiques, dans le cadre d'un enseignement à la fois à distance (avec organisation d'un tutorat) et en présentiel.

L'étudiant obtient le D.U. dès lors qu'il a la moyenne générale compensée entre toutes les matières des deux modules (4 écrits d'1 h pour le module 1), et un mémoire d'application (sans soutenance, module 2).

La durée d'enseignement est de 220 h – Pas de Stage

Début des Enseignements : Janvier 2015

Fréquence des enseignements en présentiel : 3 fois par mois

Fin de la scolarité : Juin 2015

Programme

Il se répartit en deux modules :

- **Module 1** — Enseignements fondamentaux qui comprend 4 cours (30 h + 5 h de tutorat et 9 ECTS) suivis dans le cadre d'un enseignement à distance, à partir d'une plate-forme **e-learning** : *Réponses à la délinquance* — *Méthodologies de la sécurité urbaine* — *Droit de la sécurité* — *Forces publiques et privées de sécurité*
- **Module 2** — Séminaires spécialisés qui comprend 4 séminaires proposés en **présentiel**, chaque séminaire (15 h + 5 h de TD et 6 ECTS), avec la participation d'intervenants professionnels et universitaires : *Coopération en matière de polices municipales* — *Partenariat local et dispositifs de prévention de la délinquance* — *Développement des instruments de prévention situationnelle* — *Gestion des désordres et incivilités*

Le D.U. est une formation diplômante, avec la nécessité de satisfaire aux épreuves d'admission du diplôme.